

Numéro :	RHR-205
Titre :	Congé de recyclage Membre du Comité d'administration et doyens
	: Recteur
Entrée en vigueur :	Le 30 mai 2018
Adopté :	Le 30 mai 2018 par le Bureau des gouverneurs <i>Ce document remplace tout règlement antérieur sur le sujet.</i>
Exception :	